

**Michel DESPLANCHES**  
**49, rue Louis Guérin**  
**69100 VILLEURBANNE**

Villeurbanne, le 26 décembre 2017

A

Monsieur G. LESCUYER, Commissaire-Enquêteur,  
SAS Ferme Eolienne de CEILHES et ROCOZELS (34)

Objet : Contribution à l' EP dont vous êtes chargé.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

*Je ne suis pas résident local, mais je circule souvent dans votre région, et je suis affligé de constater la dégradation insidieuse des paysages ruraux par la prolifération des parcs éoliens, dont la hauteur des machines écrase les perspectives alentours, et altère les richesses paysagères et les monuments caractéristiques, les villages de ces lieux. Il est donc de mon devoir de citoyen de donner mon point de vue, lequel est totalement recevable, au même titre que celui des habitants du cru, dont j' admetts cependant qu' ils auront éventuellement en plus à subir les nombreuses nuisances dues à « ces monstres maléfiques » pour reprendre l' expression de l' Académicien Jean-Christophe RUFFIN devant les éoliennes du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle (dans « Immortelle Randonnée »).*

- *Tout d' abord, qu' est-ce qui justifie cet engouement pour une production électrique éolienne, alors même que notre pays est très largement en situation de surproduction électrique globale, hormis quelques rares périodes de forte consommation conjuguées avec l' indisponibilité de quelques réacteurs nucléaires ? Si l' on suit la « doxa » officielle, il s' agirait de **réduire les émissions de CO<sup>2</sup> responsables du réchauffement climatique, et de diversifier notre « mix » électrique** (vous pouvez comprendre réduction de la part du nucléaire). A partir de là osons quelques remarques : **depuis 6 ans, la puissance installée de l' éolien en France a presque triplé c' est même vrai aussi pour les chiffres de production éolienne donnés par « Wolkswind » dans son EI page 190 (réf. 2008 à 2013)... mais dans le même temps, les émissions de CO<sup>2</sup> dues à la production électrique globale ont continué à croître (chiffres de RTE) !!! Alors, à quoi sert donc la croissance de l' éolien, si ce n' est à « BRASSER DU VENT », et accessoirement à ponctionner le porte-monnaie des consommateurs d' électricité via la CSPE...Reste ensuite la réduction du nucléaire, qui, lui, émet encore moins de CO<sup>2</sup> que l' éolien, et n' a pas besoin de thermique à flamme lorsque le vent ne souffle pas : il ne vous a pas échappé, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, que cet objectif venait d' être renvoyé aux « calendes grecques » par notre gouvernement, lors même qu' aucun des gouvernements précédents n' a fermé effectivement la moindre centrale nucléaire... C' est que l' on s' est rendu compte avec sagesse que fermer des réacteurs aurait pour conséquence d' abandonner l' objectif de réduction des GES...Pour conforter cette démonstration, je vous destine en pièce jointe la récente communication de l' Académie des Sciences sur le sujet (avril 2017). Ce qu' il faut bien comprendre, c' est qu' il ya deux formes de production électrique, les productions pilotables qui répondent à la demande et ont une valeur de marché, et les productions **aléatoires, comme l' éolien et le PV, déconnectées de la demande, donc du marché, et qui sont des facteurs de perturbation des réseaux, puisque guère stockables techniquement et économiquement.** (voir ma seconde pièce jointe sur « L' éolien en Europe, foisonnement et stockage... » par SLC, Sauvons le Climat)***

*Après ces considérations générales, revenons au dossier particulier de Ceilhes et Rocozels, pour lequel j' ai pris connaissance de la majeure partie des pièces.*

- *Ce projet se localise sur les plateaux forestiers aux confins de l' Hérault et de l' Aveyron, en milieu principalement forestier (partie de la forêt domaniale d' Orb) dans le périmètre du PNR du Haut-Languedoc, et dans le périmètre de la ZNIEFF 2 des Monts d' Orb. D' autres projets sont déjà*

autorisés ou en étude (?) dans ce secteur, Parc dit « Saint-Jean » et Parc de « Pio Amourès » côté Aveyron. Ces plateaux calcaires de Tesserieyres sont de type karstique, avec des écoulements très peu connus, et ils présentent une grande vulnérabilité à la pollution. Existente à proximité plusieurs périmètres de protection de captages d'eau potable, mais la carte proposée page 108 de l'EI est très insuffisante pour se faire une opinion objective et précise sur cette question : **cette partie doit être reprise sérieusement, avec un hydrogéologue agréé.** En effet, toutes les éoliennes, même les modèles synchrones comme les ENERCON E70 contiennent certaines quantités de produits potentiellement polluants, des huiles synthétiques (100 litres au total) des graisses (30 kg environ), et des antigels (Glykosol N) qui est du mono-éthylène glycol, classé « Xn » = toxique, par l'INRP. Tout cela n'est pas neutre, et tout système de détection de fuite, de récupération par bac de rétention ou kit de dépollution peut avoir ses faiblesses imprévues, comme par exemple l'incendie, susceptible de libérer ces quantités de polluants dans le milieu naturel. **Ne serait-il pas dès lors judicieux de prévoir dès le creusement des fondations un système d'étanchéité des matériaux sous-jacents, du type billes d'argile ou poche de rétention des sols et gravats pollués ?**

- Les plus gros points noirs du projet résident dans les atteintes au milieu naturel, à l'avifaune et aux chiroptères, ce qu'a fort bien relevé aussi l'Autorité Environnementale, laquelle a déjà fait évoluer le dossier du demandeur sur différents points, **mais reste à savoir si c'est suffisant ...** Le projet aurait tout d'abord un impact fort sur le plan floristique, surtout au niveau de l'éolienne E3 et du chemin d'accès, par la **présence d'orchidées reconnues variétés patrimoniales** : même si les surfaces concernées sont relativement faibles, cela reste problématique. Mais du point de vue naturel, c'est aussi que la mise en œuvre de ce parc éolien se traduirait par des atteintes aux espaces boisés et aux broussailles à buis qui devraient être défrichées pour répondre aux exigences du SDIS ; si l'on peut comprendre cette nécessité de sécurité, elle ne s'impose que parce que les éoliennes sont beaucoup trop près d'espaces par ailleurs fréquentés par les chiroptères, lesquels sont tous protégés, **et ne respectent pas les préconisations d'EUROBATS qui exigent un recul de 200 mètres au moins, du haut des espaces boisés au bout des pales** : ici 4 éoliennes sur 6 sont donc à disqualifier, de ce point de vue ! Mais les principaux problèmes sont relatifs à l'avifaune, **14 espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive européenne oiseaux ont été identifiées sur le site, parmi lesquels des oiseaux emblématiques tels l'Aigle Royal, trois espèces de Busards, le Circaète Jean-le-Blanc, nicheur sur le site, le Crave à bec rouge, le Faucon pèlerin, etc...** Nous nous trouvons en outre dans un espace migratoire de printemps et d'automne, utilisé tant par les rapaces que de très nombreux passereaux, dont une grande part volent à hauteur des pales. **Nous sommes en outre dans les ZPA définies pour les Vautours et l'Aigle Royal, ce qui doit à l'évidence INTERDIRE CE PROJET.** Le demandeur tente de convaincre en arguant que les Aigles « sont une espèce farouche qui garde une distance de 200 ou 300 mètres autour des éoliennes » : **mais alors, comment expliquer la mort d'un Aigle sous une éolienne du parc EDF-EN de Jonzels en août 2017 ? Sans doute un individu suicidaire...** Le pétitionnaire propose donc l'installation d'un dispositif de détection / effarouchement DT Bird sur deux de ses éoliennes, E4 et E6, mais je conteste à la fois cette limitation et ce principe, car **l'efficacité de DT Bird dépend beaucoup des réglages effectués, elle ne vaut que pour les « gros » oiseaux (pas les passereaux), et sa mise en œuvre doit alors être étendue à toutes les éoliennes du parc, et dans la norme de réglage la plus efficace pour les oiseaux, donc entraînant l'arrêt maximal des machines...** Je vous fais parvenir en PJ un compte-rendu de test DT Bird émanant des autorités fédérales suisses. **A MON SENS, LE MIEUX SERA NEANMOINS LA SUPPRESSION DES EOLIENNES E3, A E6, TOUTES TROP IMPACTANTES POUR LE MILIEU NATUREL.**
- Passons enfin aux aspects humains : j'ai bien relevé que ce projet de parc se trouvait à une distance minimale de 940 mètres de tout habitat, au hameau de Rocozels, cependant j'aurais aimé connaître le nombre d'habitants de ce hameau, car ces derniers seront impactés de deux manières : si on ne relève aucun dépassement d'émergence sonore dans l'étude acoustique, c'est toutefois à Rocozels que l'on est en nocturne, au bord de ce dépassement : 2,5 dB au lieu de 3 dB. Comme les mesures des bruits ambiants ont été effectuées dans d'assez mauvaises conditions, un point ayant été supprimé et traité par extrapolation, les seuls vents dominants pendant la période de mesure étant de secteur NNE à NNW, on peut avoir de gros doutes sur la qualité de l'étude. Mais surtout les habitants de Rocozels seront très sérieusement **impactés visuellement, par des éoliennes installées en surplomb linéaire sur le rebord du plateau qui les domine.** Si l'on compare, le parc « Saint-Jean » est pour eux moins gênant, car ses éoliennes sont perpendiculaires par rapport au rebord du plateau, et un peu plus éloignées aussi.

- *Dernières questions à aborder dans ce dossier, il s'agit tout d'abord des accès routiers pour le transport des machines : comme vous le savez, il y a déjà un exemple qui défraie la chronique dans votre région, avec le dossier VALECO / BOURIEGES. J'ai noté que les accès sont parfois très délicats et accidentés, avec par exemple, mais ce n'est pas limitatif, le pont sur l'Orb, de la RD 902 au lieu-dit Le Mas Neuf... WOLKSWIND dispose-t-il de toute la maîtrise foncière de ses accès ? Des affirmations de principe ne sauraient suffire, il faut des autorisations des riverains en bonne et due forme. Pour terminer, quelques remarques sur le dossier financier et le plan d'affaire de la SAS : l'investissement total se monte à 21,75 millions d'euros, finançable à 80% par prêts bancaires ; mais où sont les engagements de ces banques, au moins de manière formelle ? Ensuite, le « business plan » est construit sur une production de 33 Gwh / an, soit 2391 heures équivalent pleine puissance : cela paraît beaucoup, équivalent à 27,3% de fonctionnement à pleine puissance, la moyenne des parcs en France est de 22 à 23%... Dans ce même plan, le prix de rachat mis en avant est de 82 euros/MWh: ce système appartient au passé, depuis janvier 2017 c'est le système du complément de rémunération qui s'applique, sur une base de 72 euros/MWh, plus 2,8 euros de frais de commercialisation. **Dès lors, la prise en compte de ces différents critères pose le problème de la rentabilité effective du projet...***

*Monsieur le Commissaire-Enquêteur, je vous ai exposé avec autant de concision que possible les problèmes que pose ce dossier, à mes yeux, mais aussi, assez souvent, à l'Autorité Environnementale, qui ne peut cependant s'exprimer avec la même liberté qu'un citoyen lambda. Vous comprendrez donc que je vous suggère d'émettre sur le projet de la « SAS Ferme Eolienne de Ceilhes et Rocozels » un **AVIS DEFAVORABLE**. Si telle ne devait pas être votre décision, je sollicite néanmoins la suppression de plusieurs éoliennes, en priorité la E3, mais aussi toutes celles qui sont trop impactantes pour les oiseaux et chiroptères. Enfin, si le projet devait être conduit à bonne fin, les Préfets ne suivant pas toujours l'avis des Commissaires Enquêteurs, insistez toutefois sur l'indispensable nécessité de mise en œuvre de DT Bird(s) dans leurs réglages les plus stricts.*

*J'espère ne pas avoir trop abusé de votre patience, et vous prie de bien vouloir agréer mes salutations distinguées.*

*Michel DESPLANCHES  
[michel.desplanches@gmail.com](mailto:michel.desplanches@gmail.com)*

*P.J. : Communiqué de l'Académie des Sciences, 19 avril 2017  
Etude SLC sur le foisonnement, le stockage de l'électricité  
Rapport de tests sur DT Bird et DT Bat par les autorités fédérales suisses.*